

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 20
- suffrages exprimés : 20
- pour : 20

DÉLIBÉRATION n° B2018/028

L'an deux mille dix-huit et le 5 mars à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE, N. SALCUNI, F. ROYO, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER

Objet : Sécurité incendie - Demande de subventions au Département et à l'Etat pour le programme 2018

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de présenter au titre du Fonds d'Aménagement Rural 2018 du Département et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 de l'Etat un programme de sécurité incendie pour l'année 2018.

Le programme de travaux consisterait en la réalisation de six réserves incendie réparties sur tout le territoire. Dans l'attente du diagnostic de couverture incendie réalisé par le SDIS, il n'est pas possible de donner à ce stade la localisation de ces 6 réserves.

Le montant estimatif de l'opération est de 120 000 € HT.

Le plan de financement est :

Dépenses		Recettes		
Programme 2018 de sécurité incendie : Réalisation de 6 réserves incendie	120 000 €	Etat (DETR)	40 %	48 000 €
		Département (FAR)	30 %	36 000 €
		Autofinancement	30 %	36 000 €
Total	120 000 €	Total	100 %	120 000 €

Monsieur le Président demande de l'autoriser à solliciter le Département, au titre du Fonds d'Aménagement Rural 2018 et l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 afin d'obtenir des subventions au taux maximum pour le programme 2018 de sécurité incendie « Réalisation de 6 réserves incendie sur le territoire de la CCPL ».

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de retenir le principe de réalisation de 6 réserves incendie sur 2018,
- de solliciter le Département, au titre du Fonds d'Aménagement Rural 2018 et l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 afin d'obtenir des subventions au taux maximum pour le programme 2018 de sécurité incendie « Réalisation de 6 réserves incendie sur le territoire de la CCPL »,
- de valider le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Programme 2018 de sécurité incendie : Réalisation de 6 réserves incendie	120 000 €	Etat (DETR)	40 %	48 000 €
		Département (FAR)	30 %	36 000 €
		Autofinancement	30 %	36 000 €
Total	120 000 €	Total	100 %	120 000 €

- d'arrêter le programme opérationnel sur la base des préconisations du SDIS 65,
- d'autoriser Monsieur le président à déposer les demandes de subventions auprès du département et de l'Etat, et plus généralement engager toutes les démarches à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le **14 MARS 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180305-2018-028B-DE
Date de télétransmission : 15/03/2018
Date de réception préfecture : 15/03/2018